

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/11/2019

1- FINANCES

1-1 Participation au SIVU des écoles 1^{er} trimestre 2020 - Délibération

Le Maire explique à l'assemblée que le SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne est notamment financé par les participations des communes membres dont le montant est inscrit au budget chaque année. Afin d'alimenter la trésorerie du syndicat avant le vote du budget primitif, il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant de la participation du premier trimestre 2020, selon un échéancier établi.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

DECIDE que pour le premier trimestre 2020 la participation de la commune de Saint-Ondras au SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne aura lieu selon l'échéancier suivant :

Janvier 2020 : 10 000 € Février 2020 : 10 000 € Mars 2020 : 10 000 €

DECIDE que le montant de cette participation sera inscrit au budget primitif 2020 au compte 65548

DEMANDE au Maire de bien vouloir régler la dépense

1-2 Demandes de subventions

L'unité locale de la Croix Rouge Française sollicite la commune pour l'aider à financer l'acquisition d'une nouvelle ambulance, l'ancien véhicule de 2001 n'étant plus aux normes.

L'association tennis club de Virieu envisage la rénovation totale des courts extérieurs et sollicite la commune pour un soutien financier à ce projet, 3 adhérents sur 66 étant des Ondrasiens.

Après débat l'assemblée décide de ne pas donner suite à ces deux demandes

2- PERSONNEL

RIFSEEP Nouveau régime indemnitaire - Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté dans la délibération ;

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées dans la délibération :

DECIDE que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire :

- délibération 2016-032 du 29/11/2016 (transposition du RIFSEEP)
- délibération 2014-040 du 10/11/2014 (IEMP)
- délibération 2013-040 du 21/10/2013 (IAT)

DECIDE de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 01/01/2020.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

Réfection du crépi de la mairie : demandes de subventions à l'État au titre de la DETR et au Département - Délibération

Le Maire propose au Conseil municipal la réfection du crépi de la mairie maintenant que la réhabilitation du bâtiment est terminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de lancer les travaux de réfection du crépi de la mairie.

PREND CONNAISSANCE du montant prévisionnel des travaux.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Département.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet.

4- INTERCOMMUNALITE

Le Maire explique que le déneigement dans les zones artisanales est une compétence communautaire, mais pour éviter de faire venir une entreprise, parfois éloignée, pour déneiger quelques mètres dans les différentes zones d'activités, les élus ont décidé que chaque commune concernée effectuerait le déneigement de sa zone et que la prestation serait remboursée par la Communauté de Communes.

4-1 Convention de prestation de services pour le déneigement des voiries d'intérêt communautaire- Délibération

Le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté de communes peut confier, par convention conclue avec la commune, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions. Il précise que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la création ou de la gestion de l'équipement ou du service en cause. Il propose la signature d'une convention avec la Communauté de communes les Vals du Dauphiné pour le déneigement des voiries d'intérêt communautaire situées à la zone artisanale de Buclas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE la convention de prestations de services pour le déneigement des voiries d'intérêt communautaire situées sur la commune de St-Ondras.

AUTORISE le Maire à signer la convention et les avenants à venir

AUTORISE le Maire à régler les dépenses correspondantes et à percevoir les remboursements de la Communauté de Communes pour lesdites prestations réalisées.

4-2 PLUi

Une réunion concernant le cas de St-Ondras aura lieu mercredi 20/11 à 18h.

4-3 Chantiers jeunes

Comme chaque année à cette période, la commune est sollicitée par l'EPCI pour remplir le planning 2020 des contrats dans le cadre de l'opération « chantiers jeunes ». La commune de St-Ondras dispose de 2 contrats pour 2020. Un jeune sera accueilli en juillet et un autre aux vacances de la Toussaint.

5- DIVERS

5-1 Colis de Noël : 76 colis seront distribués dont 4 pour des aînés en maisons de retraite.

5-2 Eaux pluviales

La carte des eaux pluviales, élaborée dans le cadre du PLUi, est présentée aux élus. Elle est relativement simple, l'infiltration des eaux du ciel s'effectuant sur les parcelles.

5-3 Carte des aléas

La carte des aléas, rendue obligatoire dans le cadre du PLUi à l'échelle de la parcelle, a été révisée. Le ruissellement généralisé sur versant V1 a été supprimé et les risques ont été aggravés à certains endroits.

5-4 DICRIM

Le document d'informations sur les risques majeurs est terminé. Il sera distribué aux habitants en même temps que le Saint-Honoré.

5-5 Panneaux d'informations

Un panneau d'information à destination des promeneurs va être installé près de l'ancienne usine.

5-6 Cantine scolaire

La nouvelle présidente de l'association fait part des projets d'amélioration de l'efficacité au sein du service, notamment en matière de règlement financier (mise en place du prélèvement automatique). Elle effectue le compte-rendu du conseil d'école du 12 novembre.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 17 DECEMBRE A 20H30